

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### **Passage de la région en zone orange**

#### **NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR DANS LES ARÉNAS ET PISCINES DE SAGUENAY**

**Saguenay, le 15 octobre 2020** – La Ville de Saguenay annonce de nouvelles mesures dans les arénas et les piscines suite au passage du Saguenay—Lac-St-Jean en zone orange. Ces mesures sont en vigueur dès maintenant pour une période indéterminée.

Tout d’abord, le port du masque est désormais obligatoire en tout temps dans les arénas, y compris sur la glace pendant le patinage libre. Les spectateurs assis à leur siège devront désormais le conserver, contrairement à ce qui était permis dans les mesures de zone jaune. Les seules exceptions où il est possible de le retirer sont dans la douche et en jeu pendant un match de hockey ou un entraînement de patinage de vitesse ou artistique.

Pour le hockey mineur, un seul accompagnateur(trice) par joueur est autorisé à l’intérieur de l’aréna, pour les niveaux MAGH, novice et atome, jusqu’à un maximum de 25 personnes dans les gradins. À partir du niveau pee-wee, jusqu’au niveau junior de même que pour les ligues adultes, en passant par le hockey scolaire et le midget AAA, toutes les activités se déroulent à huis clos sans spectateurs.

Pour le patinage de vitesse et le patinage artistique, un accompagnateur(trice) par participant sera admis dans les gradins, jusqu’à un maximum de 25 personnes. Les organismes responsables du hockey mineur, du patinage de vitesse et du patinage artistique pourront répondre aux questions des participant(e)s.

Pour le patinage libre, un maximum de 25 personnes pourra se trouver sur la glace en même temps. Les places seront attribuées sur la base du premier arrivé premier servi et les portes de l’aréna seront verrouillées une fois la capacité atteinte.

Dans tous les cas, l’occupation maximale de l’aréna se divise en deux plateaux distincts, soit 25 personnes dans les gradins et 25 personnes sur la glace (le total des athlètes, entraîneurs et arbitres). Si, par exemple, il y a moins de 25 personnes sur la glace, cela ne « libère » pas de places pour des spectateurs supplémentaires.

Le reste des mesures, comme l’obligation d’arriver au maximum 30 minutes avant l’activité et de quitter au plus tard 30 minutes après celle-ci, continuent à s’appliquer comme avant. La marche et la course sont désormais interdites dans les arénas.

#### Mesures pour les bains libres

Pour les bains libres, un maximum de 24 baigneurs (12 hommes et 12 femmes) est désormais permis. Il est possible de réserver sa place en ligne dans la section des activités aquatiques sur le site web [loisirs.saguenay.ca](http://loisirs.saguenay.ca).

-30-

Source : Service des communications et des  
relations avec les citoyens  
418 698-3350